

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

ABONNEMENTS LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr. Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Oct 28, 29, 30.

Cahors, le 30 Octobre 1869

BULLETIN

Le Conseil d'Etat, vient d'être saisi d'un projet de Sénatus-consulte sur la nomination des maires, et d'un projet de loi sur la gratuité de l'enseignement primaire. Le Constitutionnel dit à propos du Sénatus-consulte :

« Si nous sommes bien informés, les maires seraient désormais pris au sein du conseil, excepté dans certains cas prévus par la loi qui devra compléter la mesure. Ces exceptions seraient fort limitées et dans tous les cas, l'exercice de droit que se réserverait le gouvernement, serait subordonné à l'approbation des Conseils généraux. »

Voici le texte du projet de loi relatif au régime municipal des communes suburbaines du département de la Seine et de la ville de Lyon, dont nous avons annoncé précédemment le dépôt au Conseil d'Etat :

L'article 14 de la loi du 5 mai 1855 est abrogé en ce qui touche les communes du département de la Seine, autre que Paris, et en ce qui touche la ville de Lyon.

Les Conseils municipaux de ces communes seront élus, suivant les formes et aux époques fixées pour le renouvellement général des conseils municipaux dans les autres départements de l'Empire. »

M. Genteur a été nommé rapporteur.

Le Conseil d'Etat est appelé à délibérer sur un projet de décret portant création à la faculté de droit de Paris d'une section administrative et économique. »

Judi, le prince de Prusse a quitté Constantinople se rendant en Egypte.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 30 octobre 1869. (N° 48)

TUEUR DU ROI

Roman historique, PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XXXII

Le clocher de Saint-Médard.

(Suite)

Et il plaça sous la direction d'Etienne, commandant de l'escalier conduisant de l'église au clocher, René, Thibault et André, tous déterminés à vendre chèrement leur vie. A de rares intervalles, les braves compagnons s'absentèrent, à tour de rôle, pour savoir les nouvelles du massacre, nouvelles qui devenaient de plus en plus terrifiantes.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'Etienne Représentation autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

La Gazette officielle d'Italie publie un décret du ministre des finances déclarant ouverte du 4 au 12 novembre, la vente des obligations sur les biens ecclésiastiques. Les souscriptions, à l'étranger, sont acceptées au prix de 77 0/0, de la valeur nominale, jouissance, 1er octobre 1869, jusqu'à concurrence de 80 millions.

Au dire d'un journal de Florence, le ministre de l'agriculture et des travaux publics d'Italie devrait assister à l'inauguration du Canal de Suez.

La Gazette de Madrid du 25 publie le long rapport officiel sur l'insurrection républicaine. Le régent du royaume rend grâce au ministre de la guerre, à l'armée, aux volontaires et à toutes les personnes qui ont contribué à la pacification de la Péninsule. Il résulte de ce rapport, signé par le ministre de la guerre, Juan Prim, à la date du 24 octobre 1869, que les dispositions adoptées par le ministre de la guerre pendant l'insurrection, ont été couronnées d'effets satisfaisants.

Il n'est pas possible de méconnaître l'importance du mouvement insurrectionnel qui vient d'être vaincu. D'après un calcul approximatif, et en moyenne, on a mis sous les armes plus de 40,000 hommes. Des pertes sensibles ont été subies par l'armée, la garde civile, les carabiniers et les volontaires pendant la lutte. On compte 4 généraux, 15 officiers et 91 soldats tués; 9 généraux, 61 officiers et 449 soldats blessés. On ne peut pas préciser exactement les pertes des insurgés, surtout celle en blessés, dont la majeure partie se cachent dans leurs maisons. Il a été fait dans les combats 1300 prisonniers insurgés.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Paris, 29 octobre.

L'événement politique du jour est une déclaration publiée par M. Ernest Picard dans l'Electeur libre et qui consacre définitivement la rupture entre le groupe parlementaire qui a pour chef M. Jules Favre, et les « irréconciliables » parmi lesquels figurent MM. Raspail, Gambetta et Bancal.

Ferrand chercha, dans tous les coins du faubourg Clopinet, sur lequel il ne put obtenir aucun renseignement.

Mais revenons à la journée du 26 août. On se rappelle que nous avons dit, dans un des premiers chapitres de cette histoire, que Landry avait reçu un avertissement secret de n'avoir pas à louer aux huguenots, sous peine de mort, la maison qu'il possédait à la cour des Patriarches. Landry s'était empressé d'obéir à cet avertissement et de congédier les protestants, — ce que firent également, de leur côté, plusieurs commerçants du faubourg.

Le but de cet ordre avait été de forcer les réformés à faire leur prière dans la maison appartenant au marchand lucquois, Jean de Caule, maison située dans la susdite cour des patriarches, et la seule qui ne possédât qu'une issue.

Faute de mieux, les huguenots s'y rassemblèrent, et quand le tocsin de mort eut retenti dans les autres quartiers de la capitale, ils s'y barricadèrent dans l'espérance d'échapper au massacre.

Vaine illusion ! Soudain, dans la matinée du 26 août, le cri au feu ! retentit dans les airs, et, de toute parts, la fumée et les flammes, s'échappant du refuge des sectaires du prédicateur Malo, apprirent aux habitants du faubourg que la Saint-Barthélemy commençait sur les bords de la Bièvre.

En effet, on égorgait déjà dans les rues adjacentes de la taverne de l'Ourcine.

Surpris par l'incendie, les huguenots voulurent sortir du temple des patriarches...

Troubles en Dalmatie.

L'importance du conflit qui vient de surgir entre l'Autriche et la Dalmatie donne un grand intérêt aux communications suivantes :

L'insurrection du district de Cattaro, dont le prétexte est un règlement relatif à la landwehr avait évidemment un but séparatif. Le gouvernement autrichien devait réprimer ce mouvement avec énergie. C'est ce qu'il a fait. Voici les détails transmis par le major général de Wagner :

Le même jour, dans l'après-midi, le poste de Gorezda a été attaqué, mais le feu nourri du 2e bataillon et de quatre couleuvrines enfermés dans ce poste, a repoussé les insurgés, après un combat de trois heures. Nous avons quatre morts. Malheureusement, le corps de garde Stagnewich est tombé par trahison, entre les mains des insurgés, avec les provisions et les pandores qui le gardaient. Un officier et deux hommes ont été tués, deux hommes blessés, le reste des 40 hommes s'est dispersé de rocher en rocher. Il a été poursuivi par des coups de pierre et des coups de fusils qu'on lui envoyait des rochers environnants, et il a été forcé de se rendre à discrétion; un chasseur, qui avait eu le bonheur d'échapper au désastre, en a apporté la nouvelle; en même temps il a annoncé que des autres postes frontiers on entendait aujourd'hui le bruit de la canonnade et des feux de peloton de Budua.

Il avait vu dans la Zuppa plusieurs bandes d'insurgés, très fortes et très bien armées. Le 24 octobre, les dépêches télégraphiques annonçaient que le vapeur de guerre Hofer, avec le 27e bataillon de chasseurs et de l'artillerie, était arrivé dans la nuit du 22, devant Budua et que le débarquement avait eu lieu dans la matinée. Budua est cerné par 600 insurgés, mais le vapeur de guerre Sintor est parti de Cattaro pour Budua avec des renforts d'artillerie. Les prisonniers du corps de garde de Stagnewich ont été relâchés par les insurgés et sont revenus le 23 octobre, à Budua.

Quant à la perte des troupes dans l'engagement de Gorezda, il a fait connaître que cette perte consiste en quatre morts et dix blessés, parmi lesquels on compte le lieutenant Lukes. Cet officier n'est blessé que légèrement.

Mais chaque fois que l'un d'eux se présentait sur le seuil, il était assassiné par des soldats, et tous ceux qui ne moururent pas dans les flammes expirèrent sous les piques et sous les balles des arquebusers.

Pendant que le temple brûlait, un homme à la barbe rouge, quittant les groupes d'assassins, accosta des sbires apostés à l'angle de la rue Fer-à-Moulin. C'était Jean Garnier. — Simon, dit-il à l'un des sbires, je crois que ma vengeance ne m'échappera pas, cette fois ! — Vouloir c'est pouvoir, maître, répondit Simon.

La troupe d'égorgeurs s'élança dans la maison de Perrin Mauduit.

A cette heure, le vieillard, en compagnie d'Etienne Ferrand, prodiguait des soins à sa fille convalescente.

— Ecoutez, mon père, fit Alix en se levant toute tremblante; on croirait entendre crier au feu ! — Rassure-toi, enfant, répondit le vieillard, ému malgré lui.

Le tumulte redoublait au loin. Soudain, Etienne, qui regardait à la fenêtre, poussa une exclamation de terreur.

— Ce sont des meurtriers !... Sauve-toi, ami s'écria Alix dans un instinctif élan de conservation pour son fiancé.

A peine achevait-elle ces mots, qu'on heurta violemment à la porte de la chambre.

— Oh ! pardonnez-moi, mon père ! fit vivement

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette grave affaire, dont ce préoccupe, non sans raison le monde politique. Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

La journée du 26.

La tranquillité la plus parfaite n'a cessé de régner dans la journée du 26 à Paris; la presse est unanime à le reconnaître. Nous empruntons à nos confrères quelques détails sur les incidents de la journée :

LE CONSTITUTIONNEL.

Conformément à toutes les prévisions, la journée s'est passée dans le plus grand calme.

Vers une heure, quelques curieux arrivaient sur la place de la Concorde. En ce moment un vieillard se tenait debout, adossé à la grille qui entoure l'Obélisque. Il avait un papier à la main et déclama d'une voix retentissante une pièce de vers dont on n'a pu saisir que ceux-ci :

Plus de corps aux pieds de la France, Plus de Corps législatif.

Un sergent de ville s'est approché du poète en plein vent et l'a poliment prié de se retirer. Ce poète, c'était M. Gagne qui, à une heure précise, protestait au nom de l'unité de la race humaine et recommandait comme instrument de cette unité la cannelévrier, qui seule pouvait faire le bonheur des peuples.

Les recommandations du commissaire de police, M. Terrien, ont mis fin à cette déclamation politico-humanitaire; M. Gagne a pris les quais et a disparu.

De une heure à deux heures, l'affluence des curieux est devenue plus grande, sans cependant que la place cessât de conserver son aspect ordinaire.

Les promeneurs, après avoir constaté l'absence de tout rassemblement tumultueux, revenaient sur les quais et le Jardin des Tuileries lorsqu'ils aperçurent l'Empereur qui, après être allé jusqu'à l'extrémité de la terrasse au bord de l'eau, d'où la vue s'étend sur la place de la Concorde, rentrait aux Tuileries appuyé sur le bras d'un de ses aides de camp.

De chaque côté de la terrasse, c'est-à-dire du quai et du jardin, la foule acclama énergiquement l'Empereur qui descendit dans le jardin public et se trouva placé en tête de

cette escorte populaire improvisée qui l'accompagna jusqu'à la grille placée en face du pavillon de l'Horloge.

Les cris de : Vive l'Empereur ! se firent entendre de nouveau, au moment où Sa Majesté entra dans les parterres réservés et ne cessèrent que lorsque la foule l'eut perdu de vue.

Cet incident avait amené sur ce point un grand nombre de promeneurs.

Quelques instants après, des huées auxquelles se mêlaient des éclats de rire s'élevèrent du milieu du rassemblement. Quelle pouvait être la cause de cette manifestation ? C'était une pauvre vieille femme, un peu folle et assez bien mise, dont l'excentricité avait attiré l'attention de quelques loustics. Immédiatement entourée, elle fut accompagnée par le cri : « C'est madame Raspail ! » jusqu'à l'une des grilles du jardin, où on la fit monter dans une voiture, au milieu des ricanements de la foule.

A cet incident un peu burlesque s'en sont joint d'autres non moins comiques, sans parler de celui dont M. Gagne a été le héros.

En somme, beaucoup de promeneurs et de curieux; pas d'attroupements; quelques groupes où dominait la gaieté française qui ne perd jamais ses droits; voilà le bilan de l'après-midi de la journée du 26, jusqu'à quatre heures.

LE JOURNAL DES DÉBATS.

Le calme le plus complet n'a cessé de régner aujourd'hui sur tous les points de Paris. L'Empereur s'est promené à pied, vers une heure et demie, sur la terrasse de la place de la Concorde, et cette nouvelle, rapidement connue, a fait sur la population parisienne la meilleure impression.

LE SIÈCLE.

Le ciel, sombre et pluvieux jusqu'à midi, s'est éclairci. Nulle agitation ne se produit ni autour du Corps législatif, ni sur la place de la Concorde. Quelques petits groupes de curieux, massés ça et là, se dispersent, en souriant, à la première invitation qui leur est adressée par les sergents de ville.

Du reste, nul déploiement de forces, — apparent du moins. Le jardin des Tuileries reste ouvert aux promeneurs; ses gardiens habituels y circulent paisiblement et se bornent à interdire l'accès des terre-plein qui bordent la place de la Concorde. Quelques députés entrent au palais Bourbon ou en sortent sans être remarqués.

trappe Quelques instants plus tard, il était de retour, — tenant à la main le battant de fer de l'une des cloches.

Mon cœur et ma vie t'appartiennent, Alix, dit-il avec âme; si je dois mourir, que ma mort, du moins puisse sauver ton existence!

A ces mots, la jeune fille se redressa frémisante, et, enlaçant le jeune homme :

— La vie n'est rien pour moi sans ton amour, Etienne, répondit-elle; si tu meurs, je mourrai ! Des coups redoublés retentirent derrière la cloison qui communiquait à la galerie de l'église.

— Malheur au premier qui s'avance ! exclama l'ouvrier en brandissant le battant de fer.

Etienne allait frapper l'homme qui traversait les débris de la cloison, tombée sous les coups d'une hache...

— Saperlipopette ! on ne fracasse pas ainsi les amis ! s'écria Clopinet, arrêtant le bras de l'ouvrier. Réservez le battant de cloche pour sonner le dernier râle de Jean Garnier. Par saint Panerace ! ma bossa aurait été enfoncée du coup !

XXXIII

La barbe rouge.

Nous avons laissé le brave bossu disparaissant sous les flots, au moment où Marthe venait d'être recueillie par l'envoyé de Catherine de Médicis.

Le corps de Clopinet voguait au gré du flux et du reflux de la Seine, lorsque, soudain, un croc

des maisons de Nouveautés de Paris est aussi celle qui renferme les assortiments les plus complets de marchandises de première qualité et aux prix les plus réduits.

Son importance, toujours croissante, l'a obligée à établir de nombreuses Fabriques ou des Maisons d'Achats dans tous les centres manufacturiers de France et de l'Etranger, ce qui lui permet d'offrir à sa Clientèle une très grande variété d'articles qui sont sa propriété exclusive et dont les prix atteignent les DERNIÈRES LIBERTÉS DU BON MARCHÉ.

Depuis plus de trente ans la Maison du Petit Saint-Thomas expédie franco jusqu'à destination, toute demande de marchandises dont la valeur atteint 25 fr., aussi ce service, organisé de longue date, offre-t-il toutes garanties de prompt expédition et de parfaite exécution des commandes qui lui sont adressées.

La Maison du Petit Saint-Thomas autorise d'ailleurs toujours le retour à ses frais (ce qui ne se fait dans aucune autre maison) des marchandises expédiées, si à leur arrivée, elles ne répondent pas à l'attente du client.

Envoi du Catalogue détaillé de toutes les Marchandises en vente et de dessins et gravures de confections à toute personne qui en fait la demande.

ENVOI FRANCO D'ÉCHANTILLONS.

ALIMENTATION PUBLIQUE

DE LA VILLE DE PARIS

Souscription à 20,000 actions de 500 francs

DES COMPTOIR GÉNÉRAUX DE LA BOUCHERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE DIX MILLIONS DE FRANCS

Pouvant être élevés jusqu'à VINGT MILLIONS

En cas de souscription suffisante (art. 6 des statuts) dont les statuts enregistrés se trouvent en l'étude de M^e Robin, notaire à Paris, 25, rue Croix-des-Petits-Champs, et au siège social.

Siège social, à Paris, 39, rue Richelieu, Avec agences dans les départements.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM.

Dauzat d'Embarrière, O. *, ancien député, membre du conseil général d'Agriculture, directeur de la ferme-école de Vizens, Président.

Baron Cochon, agriculteur, membre du comice agricole de Seine-et-Oise, ancien conseiller d'arrondissement de Corbeil, Vice-président.

Comte de Dax, O. *, ancien membre du conseil du gouvernement de l'Algérie, Prince Antoine Galitzin, propriétaire-éleveur.

Comte de Montmort, propriétaire-éleveur.

Vicomte Charles Ordener, propriétaire. Couder, président de la Chambre syndicale de la boucherie de Paris.

Commandant Oudard, O. *, propriétaire.

Franck Latruffe, agronome, Directeur-administrateur, fondateur.

CONSEIL JUDICIAIRE :

Robin, notaire, 25, rue Croix-des-Petits-Champs.

Emile Durier, avocat.

Robineau, avoué, 103, rue Montmartre.

CONSEIL D'HYGIÈNE :

Docteur Lelièvre.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ. — La Société des Comptoirs généraux de la boucherie a pour objet de protéger et d'encourager l'agriculture :

Par l'achat, fait directement aux éleveurs, sur tous les lieux de la production de la France et de l'Etranger, des animaux vivants, tels que bœufs, vaches, taureaux, veaux, moutons et porcs, servant à l'approvisionnement de viande de boucherie de la ville de Paris et des départements.

Pour Paris : par la vente de ces mêmes animaux vivants, au marché de la Villette ou partout ailleurs, lorsque les intérêts de la Société le nécessiteront :

Par la vente au détail de ces mêmes animaux abattus, directement aux consommateurs, dans des étaux spéciaux, établis sur les différents quartiers de la capitale :

Par la vente à l'étiquette des viandes abattues, depuis un demi-kilogramme, jusqu'à quatre kilogrammes, dans les différents quartiers de la capitale ; Et même par la création de réfectoires populaires dans chacun desquels du bouillon et des portions à prix réduits seront vendus.

Enfin, par toutes les opérations directes relatives à ces achats et à ces ventes, ayant pour but de rémunérer le producteur et d'abaisser le prix actuel de la viande au profit du consommateur.

Pour les départements : par l'installation, à défaut de l'initiative locale, sur la demande des conseils municipaux et après s'être concertés avec eux, des succursales des comptoirs généraux de la boucherie de Paris.

PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ. — Les produits que la Société est appelée à réaliser,

dans ses opérations directes, sont au moins de 50 0/0 de ceux que recueillent les intermédiaires, et elle fait ainsi bénéficier le public qui consomme les 50 0/0 restants. C'est d'après les plus justes évaluations, réduire le prix de la viande à 40 centimes en moins par kilogramme au prix où la vendent actuellement les bouchers.

Or, avec les bénéfices de 50 0/0 sur les prix établis par les bouchers, et sur un mouvement d'affaires qui s'élève à plus de 400 millions de francs par an, la Société peut réaliser des bénéfices qui représenteront HUIT MILLIONS de francs, au minimum. Ces HUIT MILLIONS permettront, non-seulement de rembourser, en quarante-quatre annuités, le capital émis, de payer l'intérêt à 6 0/0, de répartir un dividende rémunérateur (65 % sur les bénéfices nets), et de couvrir toutes les dépenses de la Société, mais encore d'arriver à constituer un fonds de réserve.

Les avantages offerts par la Société les comptoirs généraux de la boucherie sont incontestables, et le public, en venant en aide à ses opérations et en se constituant actionnaire, se procure à lui-même un double avantage : celui d'avoir la viande à meilleur marché, et de réaliser une opération financière dont les bénéfices sont d'autant plus réalisables qu'il s'agit d'alimentation publique, c'est-à-dire d'un produit journalier à l'abri des commotions politiques et des incertitudes des entreprises industrielles sujettes à des produits aléatoires.

SOUSCRIPTION

Les actions sont de 500 francs ; elles seront toutes amorties par voie de tirage au sort annuel fait en assemblée générale, en quarante-quatre annuités.

Un intérêt de 6 pour 100 leur est alloué avant tout partage, et payé par semestre, le 5 janvier et 5 juillet de chaque année, au siège social rue de Richelieu, 39.

Les actions remboursées sont remplacées par des titres d'actions de jouissances participant aux bénéfices restants, conformément à l'article 43 des statuts.

En souscrivant... 125 fr. Le 15 décembre... 75 Le 20 février 1870... 50 250 fr.

Les autres appels de fonds n'auront lieu que sur la délibération du conseil d'administration.

Les Souscriptions seront classées jour par jour ; les dernières seront seules réduites.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Du Jeudi 28 Octobre au Jeudi 4 Novembre inclusivement

Toute souscription adressée avant le 28 octobre ne sera pas susceptible de réduction.

ON SOUSCRIT :

Au siège social, 39, rue de Richelieu ; Au Crédit rural de France, 5, rue Scribe ; Et dans toutes les Succursales de la Banque de France, au compte du Crédit rural de France, et chez tous les correspondants du Crédit rural dans les départements.

On peut également adresser sa souscription par lettre chargée au directeur des Comptoirs généraux de la boucherie, 39, rue de Richelieu.

Nota. — On se procure les statuts au siège social.

Pour tous les extraits et articles non signés : A. Layton



SERVICES A VOLONTÉ



FERRAN et Cie, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et Cie, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc, etc. Elégance et confort. — Prix modérés.

Ministère de la guerre

Le public est prévenu que le jeudi 2 décembre 1869, à 4 heures de relevée, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors, sur soumissions cachetées, à l'adjudication publique du service des fournitures de pain à faire à prix ferme pendant l'année 1870, aux troupes de toutes armes stationnées, cantonnées, campées, baraquées, bivouaquées et de passage dans la circonscription politique formée par le département du Lot.

L'adjudication sera faite par les soins d'une commission que présidera le Sous-Intendant militaire.

Les personnes qui voudront prendre part aux dites opérations devront déposer avant le 18 novembre prochain, au soir, terme de rigueur, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire de la place de Cahors, une déclaration faisant connaître leur intention et indiquant leur nom, prénoms, domicile et qualité.

Le Sous-Intendant donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A dater du dix-neuf novembre, aucune déclaration ne pourra plus être reçue, et la liste ouverte par le Sous-Intendant militaire de Cahors, pour constater la remise des déclarations, sera close irrévocablement.

La commission délibérera le 24 novembre sur l'admission ou le rejet des signataires des déclarations provisoires. Les décisions seront notifiées immédiatement aux parties intéressées.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication, dans les bureaux de tous les fonctionnaires de l'Intendance, Présidents des Commissions, et spécialement dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire de Cahors.

Cahors, le 27 octobre 1869. Le Sous-Intendant militaire, G. HUMANN.

Advertisement for 'LA SAISON' journal, featuring 36 colored engravings and 200 patterns. Includes details about editions and prices.

Advertisement for 'PARIS-CAPRICE' journal, featuring 25 pages of text and 800 engravings. Includes details about editions and prices.

Advertisement for 'VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ' by Sieur RAYMOND, located at maison CAVIOLE, rue du Lycée. Includes details about services and prices.

Advertisement for 'Etude de M^e L. Labie, notaire, à Cahors', detailing a real estate transaction and the role of the notary.

Advertisement for 'PASTILLES DETHAN' for throat ailments, including 'Elixir de DETHAN' and 'Poudre de DETHAN'.

Advertisement for 'PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE' for cough relief, and 'POSTE AUX CHEVAUX' for horse services.

Advertisement for 'On demande' for a property in St-Denis, and 'Guerison des Hernies' for medical treatment.

Advertisement for 'LE TEMPS' newspaper, published 3 times a week for 68 francs per year.

Advertisement for 'A LOUER' (rental) of a house at quai Béquy, owned by M. Alazard.

Advertisement for 'A TOUT COMMERÇANT HONORABLE' offering credit services, and 'Guerison des Hernies' with a testimonial.